

9^{ème} RÉUNION DU COMITE TECHNIQUE
20 - 23 avril 2009, Zagreb, Croatie

Paragrapes de la Résolution 4.15 importants pour les activités du groupe de travail scientifique sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages

Contexte

Le groupe de travail scientifique sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages, mis en place en 2005 et coprésidé par la CMS et la FAO, compte 11 organisations membres (AME et ONG internationales, y compris l'AEWA) et 3 Organisations intergouvernementales (OIG) présentes à titre d'observateurs. L'objectif du groupe de travail est d'obtenir les meilleurs conseils scientifiques sur l'impact que la propagation de l'IAHP H5N1 peut avoir sur la conservation des oiseaux migrateurs ainsi que sur le rôle potentiel des oiseaux migrateurs en tant que vecteurs de ce virus. Le groupe a émis un avis sur la source de propagation de cette maladie et a encouragé le développement de systèmes internationaux d'alerte rapide. Le groupe de travail stimule en outre l'information objective sur le rôle des oiseaux sauvages en tant que vecteurs de l'IAHP H5N1, et a pour objectif d'éviter que les réponses apportées par les décideurs/chargés de mission ne soient disproportionnées et susceptibles de nuire à la conservation des espèces d'oiseaux d'eau et de leurs habitats.

Au mois de septembre 2008, la 4^{ème} session de la Réunion des Parties à l'AEWA a approuvé la Résolution 4.15 relative aux modes de réponse à la propagation de la souche H5N1 du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène. Des Résolutions similaires ont également été approuvées par la COP10 de la Convention de Ramsar (Résolution X.21 : *Directives sur la façon de répondre à la propagation continue de l'influenza aviaire hautement pathogène*) et de la COP9 de la CMS (Résolution 9.8 : *Réponse au défi des maladies émergentes et réémergentes, y compris l'influenza aviaire H5N1, chez les espèces migratrices*) respectivement en octobre et décembre 2008.

Le présent document, qui a été compilé par David Stroud (représentant régional du TC pour l'Europe du Nord et du Sud-Ouest) et Rebecca Lee (Wildfowl & Wetlands Trust) pour le groupe de travail scientifique sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages, a été présenté lors de la 12^{ème} téléconférence du groupe de travail, en février 2008. Il rassemble les paragraphes actuellement opérationnels des résolutions relatives à l'IAHP approuvées en 2008 par l'AEWA, Ramsar et la CMS, tout en suggérant le type d'actions que le groupe de travail peut entreprendre en conséquence.

Actions requises du Comité technique

Il est demandé au Comité technique d'examiner les parties de ce document importantes pour l'AEWA et de fournir un avis sur les actions que le groupe de travail peu entreprendre pour contribuer à l'application de la Résolution 4.15 de l'AEWA.

Paragraphe opérationnels des Résolutions (2008) de l'AEWA, de Ramsar et de la CMS qui sont importantes pour les activités du groupe de travail scientifique sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages

LES RÉOLUTIONS

- **AEWA Rés. 4.15 Répondre à la propagation de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1**
http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/final_res_pdf/res4_15_responding_threat_ai_final.pdf
- **Ramsar Res X.21: Directives sur la façon de répondre à la propagation continue de l'influenza aviaire hautement pathogène**
http://www.ramsar.org/res/key_res_x_21_e.pdf
- **CMS Rés. 9.08: Réponse au défi des maladies émergentes et réémergentes, y compris l'influenza aviaire H5N1, chez les espèces migratrices**
[http://www.cms.int/bodies/COP/cop9/documents/meeting_docs/Res and Rec/Post_session_Pre_final/Res_9_08_Wildlife_Disease_E.pdf](http://www.cms.int/bodies/COP/cop9/documents/meeting_docs/Res_and_Rec/Post_session_Pre_final/Res_9_08_Wildlife_Disease_E.pdf)

TABLE DES MATIÈRES

Réponses.....	3
Intégration gouvernementale	3
Établissement de Panels d'experts ornithologues (OEP).....	4
Communication, Éducation et Sensibilisation du public.....	5
Développement d'outils d'information	6
Surveillance	6
Directives.....	8
Développement de capacité	9
Questions relatives aux maladies au sens large	9
Coopération internationale	10
Groupes de travail scientifiques	10
Rapports.....	12

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
Réponses	
<p>12. RÉAFFIRME AVEC FERMETÉ la conclusion de la Résolution IX.23, à savoir que les essais visant à éliminer l'HPAI au sein des populations d'oiseaux sauvages en prenant des mesures comme l'abattage sélectif ne sont pas réalistes et risquent d'exacerber le problème en aggravant la dispersion des oiseaux infectés et que la destruction ou la profonde modification des habitats de zones humides et des sites de nids d'oiseaux d'eau dans le but de réduire les contacts entre les oiseaux sauvages, les humains et leurs oiseaux domestiques est incompatible avec le concept d'utilisation rationnelle tel qu'il est défini à l'Article 3.1 de la Convention ; [Ramsar]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunit des informations sur ce type d'exemples de réponses inappropriées - Émet un avis lorsque des réponses de ce type sont envisagées ou entreprises
<p>13. ENCOURAGE tous les acteurs à planifier et à tester des stratégies de lutte contre la maladie à diverses échelles spatiales, y compris nationales et sous-nationales, ainsi qu'à l'échelle du site, selon le niveau de risque et, lorsque cela s'avère possible de rassembler et d'intégrer les leçons acquises de stratégies associées de gestion des habitats et de réaliser cette planification lors de périodes de faible risque avant l'apparition de situations d'épidémies de la maladie. [Ramsar]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes - Réunit les enseignements acquis
Intégration gouvernementale	
<p>1. APPELLE les Parties contractantes et autres gouvernements à multiplier leurs efforts pour une intégration des réponses au sein des départements gouvernementaux, ministères et agences, dans le but tant d'établir un plan d'urgence pour l'IAHP que de combattre les foyers infectieux dans les secteurs des oiseaux domestiques et sauvages ; [AEWA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes, telles que celles des Panels d'experts ornithologues (OEP)
<p>3. ENCOURAGE EGALEMENT la collaboration entre les ministères responsables de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la santé en ce qui concerne les réponses intégrées et les recherches sur l'apparition de foyers infectieux incluant l'évaluation concertée des espèces d'oiseaux sauvages présents dans les zones d'apparition d'un foyer infectieux, le prélèvement d'oiseaux sauvages et la surveillance d'oiseaux sauvages morts dans ces zones et dans les zones humides ou dans d'autres habitats appropriés à proximité de ces zones ; [AEWA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes, telles qu'échantillons, Panels d'experts ornithologues (OEP), photographies, identifications

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
<p>6. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes d'assurer l'intégration des questions de santé relatives à la faune sauvage, aux animaux d'élevage, aux êtres humains et à l'écosystème : a) dans la planification des interventions, b) dans le contrôle et la surveillance, c) dans les enquêtes sur les foyers et les réponses aux cas de morbidité et de mortalité, et d) dans les activités actuelles et futures de renforcement des capacités ; [CMS]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes, telles qu'échantillons, Panels d'experts ornithologiques (OEP), photographies, identifications
Établissement de Panels d'experts ornithologiques (OEP)	
<p>2. ENCOURAGE FORTEMENT les Parties contractantes et autres gouvernements, sur les bases des directives jointes en annexe à la présente Résolution, à prendre des dispositions afin de bénéficier des conseils d'experts ornithologiques quant au recueil, à l'utilisation et à l'interprétation des données et des informations importantes pour le développement d'évaluations du risque, de stratégies et de programmes de surveillance des oiseaux sauvages, et de stratégies de réponse appropriées, ainsi que pour la mise en œuvre de recherches épidémiologiques dans l'éventualité de l'apparition de foyers infectieux d'IAHP touchant les oiseaux domestiques ou sauvages, afin que les réponses apportées le soient sur la base des meilleures informations disponibles et DEMANDE aux Parties contractantes et autres acteurs de mettre également de meilleurs pratiques à la disposition du groupe de travail sur l'influenza aviaire et les oiseaux sauvages, afin que celles-ci puissent être plus largement partagées ; [AEWA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes ainsi que les guides de ces directives - Document sur l'importance des réponses intégrées ? - Diffuse les bonnes pratiques partagées <p>Question : Comment identifier et réunir ?</p>
<p>14. ENCOURAGE FERMEMENT les Parties Contractantes et autres gouvernements à mettre en œuvre des mesures de lutte d'urgence qui impliquent des personnes aux compétences scientifiques adaptées, notamment des experts en ornithologie, et à faire en sorte que des avis soient apportés en temps utile aux gouvernements sur le rassemblement, l'utilisation et l'interprétation de données et d'informations pertinentes pour le développement des évaluations de risques, des stratégies et des programmes de surveillance des oiseaux sauvages, des stratégies de lutte appropriées et la mise en œuvre d'enquêtes épidémiologiques en cas d'épidémies d'HPAI, afin que ces mesures de lutte s'appuient sur les meilleures informations disponibles et que les oiseaux sauvages ne soient pas automatiquement considérés comme la source de l'infection. [Ramsar]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes, telles que celles des Panels d'experts ornithologiques (OEP) - Document sur l'importance des réponses intégrées ?

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
<p>1. REAFFIRME les dispositions de la résolution 8.27 sur les espèces migratrices et la grippe aviaire hautement pathogène, et en particulier : (i) le besoin d'intégrer complètement les approches, au niveau national et international, afin de traiter la grippe aviaire et d'autres maladies transmissibles par les animaux en associant l'expertise en terme de gestion ornithologique, de la vie sauvage et des zones humides à celle traditionnellement responsable de la santé publique et de la zoonose, telle que l'expertise vétérinaire, agricole, virologique, épidémiologique et médicale ; [CMS]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes, telles que celles des Panels d'experts ornithologues (OEP) - Document sur l'importance des réponses intégrées ?
Communication, Éducation et Sensibilisation du public	
<p>4. PLAIDE pour le développement de programmes de communication visant à promouvoir une compréhension et une sensibilisation équilibrées des risques réels et des réponses appropriées auprès des diverses parties prenantes, parmi lesquelles les éleveurs aviaires (en vue de la réduction des risques pour la santé humaine et d'un diagnostic précoce), le public et les médias (en vue de la réduction des réponses inadéquates), le public (pour l'inciter à participer aux programmes de surveillance) et les managers des sites de zones humides (pour l'amélioration des plans d'urgence) ; [AEWA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier de presse ? - Rend accessibles les directives importantes, telles que photographies, identifications
<p>19. PRÉCONISE l'élaboration de programmes de communication intégrés visant à favoriser une compréhension équilibrée et la prise de conscience des risques actuels et des mesures appropriées auprès des divers groupes d'acteurs, y compris les aviculteurs, afin de réduire les risques pour la santé humaine et d'améliorer le diagnostic précoce de la maladie ; le secteur de la santé publique, le public et la presse, afin d'améliorer la précision et la disponibilité des messages et ainsi limiter les mesures inappropriées ; le public, afin de favoriser l'établissement de rapports publics pour les programmes de surveillance ; et les administrateurs de sites de zones humides pour améliorer la planification des mesures d'urgence. [Ramsar]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier de presse ? - Rend accessibles les directives importantes, telles que photographies, identifications

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
<p>8. APPROUVE le « Résumé scientifique de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1: observations liées à la faune sauvage et la conservation » préparé par le Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et joint en appendice 1 à la présente résolution tel qu'approuvé antérieurement par la résolution 4.15 de l'AEWA et la résolution X.21 de Ramsar; <i>demande</i> aux autres organismes concernés tels que la FAO, le PNUE et les AEM d'approuver également cette déclaration, et demande au Secrétariat de veiller à une diffusion, une traduction et une compréhension optimales de cette déclaration ; [CMS]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuse et tient à jour le résumé analytique
Développement d'outils d'information	
<p>5. RECOMMANDE INSTAMMENT le développement d'outils d'information pour les décideurs qui recueillent puis synthétisent les données et informations importantes sur les oiseaux d'eau et les zones humides (comme la préparation et l'utilisation d'inventaires des zones humides, des informations sur la distribution, l'abondance et les mouvements d'oiseaux), ainsi que sur les mouvements de volailles et de produits aviaires, en tant qu'élément essentiel de la préparation des évaluations de risques à divers niveaux et de l'établissement d'un plan d'urgence indispensable ; [AEWA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuse les bonnes pratiques partagées <p>Question : Comment identifier et réunir ?</p>
Surveillance	
<p>6. APPELLE les Parties contractantes et autres gouvernements à développer des approches stratégiques pour renforcer leur capacité nationale afin de détecter les maladies émergentes et réémergentes chez les oiseaux d'eau, et d'y répondre adéquatement, en faisant appel aux spécialistes, institutions et organisations non gouvernementales concernées, et en se servant, entre autres, de l'expérience acquise dans la réponse à la propagation de l'IAHP H5N1 ; [AEWA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document sur les meilleures pratiques de surveillance ? - Rend accessibles les directives importantes, telles qu'échantillons, techniques de travail sur le terrain
<p>12. ... SOULIGNE que la surveillance devrait être entreprise dans le contexte de règles juridiques normales relatives à la faune sauvage et avoir un impact minime sur les populations menacées et autres populations concernées. [Ramsar]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Émet un avis lors des activités de surveillance inappropriées sont envisagées / entreprises

PARAGRAPHEs OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
<p>16. SOULIGNE la nécessité de mettre sur pied des programmes de surveillance des volailles afin de se conformer aux orientations scientifiques internationales décrites dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), des programmes de surveillance des oiseaux sauvages comme ceux décrits par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que la nécessité d'avoir recours à des initiatives telles que le Réseau mondial de surveillance de la grippe aviaire (GAINS) afin de garantir que des données de grande qualité permettent d'enrichir des enquêtes épidémiologiques fructueuses.</p>	<p>- Rend accessibles les directives importantes</p>
<p>7. SE REJOINT du large consensus obtenu sur les approches et réponses proposées par les agences de l'ONU, conventions et autres organisations internationales ; <i>Encourage de ce fait fortement</i> le travail sans relâche du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, les incitant à continuer de surveiller ces développements, notamment concernant les oiseaux d'eau, et <i>Charge</i> le Secrétariat de continuer à contribuer au Groupe de travail, en s'engageant auprès des experts concernés au sein du Comité technique et des Parties contractantes de l'AEWA ; [AEWA]</p>	<p>- Cherche des fonds pour poursuivre le travail du groupe de travail</p>
<p>1. REAFFIRME les dispositions de la résolution 8.27 sur les espèces migratrices et la grippe aviaire hautement pathogène, et en particulier : (ii) le besoin pour les gouvernements de soutenir un programme de contrôle et de surveillance à long terme coordonné et bien structuré pour les oiseaux migrateurs afin d'évaluer, entre autres, les risques de maladie actuels et émergents, en tirant le meilleur parti et en s'appuyant sur des projets existants, y compris ceux développés depuis 2005. [CMS]</p>	

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
Directives	
<p>8. EXHORTE les Parties contractantes, autres gouvernements et organisations à se servir des directives jointes en annexe à la présente Résolution et à les diffuser largement auprès des autres parties concernées (y compris leur traduction dans les langues locales); et <i>Demande en outre</i> au Secrétariat et au Comité technique de travailler avec le Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, et autres, pour rassembler les directives permettant d'aider efficacement les pays à répondre à la propagation et réémergence continues de l'IAHP H5N1, en les rendant disponibles par le biais du site Web du Groupe de travail (www.aiweb.info), et de rendre compte des progrès enregistrés au Comité permanent et à la 5^{ème} session de la Réunion des Parties contractantes ; [AEWA]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes ainsi que les guides de ces directives - L'AEWA continue à aider le groupe de travail - Rapport de la MOP5 de l'AEWA et du Comité permanent - Recherche des fonds pour la traduction des documents
<p>22. ADOPTE les orientations annexées à la présente Résolution sur les mesures à prendre face aux questions soulevées par la propagation de l'HPAI H5N1; PRIE les Parties contractantes et autres gouvernements de mettre en œuvre ces orientations et de les diffuser auprès d'autres parties intéressées (y compris sa traduction dans les langues locales); et DEMANDE au Secrétariat et au GEST d'aider, en collaboration avec des organismes internationaux pertinents et le Groupe de travail scientifique international sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, de poursuivre l'élaboration d'orientations visant à aider les pays à lutter avec efficacité contre la propagation et la réémergence de l'HPAI H5N1 et de faire rapport sur les progrès au Comité permanent et à la COP 11. [Ramsar]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes ainsi que les guides de ces directives - Le Comité d'examen scientifique et technique (STRP) de Ramsar continue à aider le groupe de travail - Rapport de la COP11 de Ramsar et du Comité permanent - Recherche des fonds pour la traduction des documents
<p>8 bis. ENCOURAGE les Parties contractantes d'utiliser, comme approprié, en ce qui concerne les questions relatives aux espèces migratrices des directives disponibles dans la résolution X.21 de Ramsar: des directives pour répondre à la propagation continue de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1; [CMS]</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rend accessibles les directives importantes ainsi que les guides de ces directives

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
Développement de capacité	
<p>9. EXHORTE PAR AILLEURS les Parties contractantes à concentrer les activités de renforcement des capacités futures sur le développement et l'amélioration des programmes de surveillance, afin d'inclure la mise en place de liens avec les ministères de l'agriculture et de l'élevage et d'assurer que la formation relative à l'IAHP et à d'autres techniques portant sur les foyers infectieux et l'échantillonnage seront intégrées et de promouvoir la participation des ministères de l'agriculture aux activités de renforcement des capacités. [AEWA]</p>	
<p>18. SOULIGNE le besoin d'améliorer la capacité de surveillance et les stratégies de lutte contre la maladie lorsque cette capacité est insuffisante, en comprenant que des structures et la capacité de contrôle efficace de l'influenza aviaire pourraient faciliter le contrôle de futures maladies affectant la diversité biologique et la viabilité des zones humides ainsi que les moyens de subsistance. [Ramsar]</p>	
Questions relatives aux maladies au sens large	
<p>21. DEMANDE au GEST de déterminer si les leçons apprises des meilleures pratiques en matière de lutte contre l'HPAI H5N1 ont des répercussions sur les orientations Ramsar relatives aux zones humides et à leur utilisation rationnelle, et de proposer que toute modification aux orientations en découlant soit soumise au Comité permanent pour examen lors de la COP11 ; DEMANDE ÉGALEMENT au GEST, en collaboration avec d'autres organismes compétents, de réfléchir au développement le plus adapté d'orientations pratiques sur la prévention et le contrôle d'autres maladies touchant des animaux soit domestiques soit sauvages dans les zones humides, en particulier les maladies ayant des répercussions sur la santé humaine, et de déterminer comment ces orientations peuvent être intégrées au mieux dans les plans de gestion de sites Ramsar et d'autres zones humides. [Ramsar]</p>	<p>- Tâche pour le groupe de travail sur les maladies de la vie sauvage</p>

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
Coopération internationale	
<p>17. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes et autres gouvernements, ainsi que les organisations internationales compétentes, de coopérer au niveau international en matière de programmes de recherche, de surveillance, d'évaluation des risques, de formation relative à l'épidémiologie des maladies de la faune sauvage, d'échange et de partage de données et d'informations pertinentes, et de collecte d'échantillons provenant de programmes de surveillance, principalement lorsque les risques sont plus élevés.</p>	
<p>15. DEMANDE INSTAMMENT aux organisations nationales et internationales compétentes de collaborer avec les Parties contractantes au développement et à l'échange d'informations pour les décideurs politiques, sachant que le rassemblement et la synthèse des données et des informations sur les oiseaux d'eau et les zones humides (par exemple, la préparation et l'utilisation des inventaires sur les zones humides; les informations sur la distribution, l'abondance et les mouvements des oiseaux; et les mouvements des volailles et des produits des volailles) constituent un élément critique dans la préparation des évaluations de risques à diverses échelles, ainsi qu'un élément essentiel dans la planification des mesures d'urgence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunit ce genre d'informations et les rend accessibles
Groupes de travail scientifiques	
<p>20. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le large consensus sur les approches et les mesures mises au point entre les organismes de l'ONU, les conventions internationales et d'autres organisations internationales ; et en conséquence, ENCOURAGE VIVEMENT les travaux permanents, sous réserve des ressources disponibles, du Groupe de travail scientifique international sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages afin de poursuivre l'examen de l'évolution de cette situation, en particulier en ce qui concerne les zones humides, de recenser les points nécessitant des orientations pertinentes (comme par exemple, des mesures de gestion pertinentes lorsque l'infection est confirmée dans les zones humides) et, en particulier, de rassembler et de synthétiser les nouveaux enseignements tirés d'épidémies passées et présentes en ce qui concerne, entre autres, la planification des mesures d'urgence et les stratégies de lutte ; et DEMANDE au GEST et au Secrétariat de continuer d'assurer la représentation de la Convention aux travaux du Groupe de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cherche des fonds pour poursuivre le travail du groupe de travail

PARAGRAPHE OPÉRATIONNELS	ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL
<p>2. INVITE le Secrétariat de la CMS et le Service de la santé animale de la FAO à convoquer conjointement un nouveau groupe spécial, le Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage; et la Convention <i>demande</i> à ce groupe d'étude, une fois qu'il est convoqué, de travailler avec le Groupe d'examen scientifique et technique de Ramsar dans son travail concernant l'élaboration de directives relatives aux maladies de la faune sauvage qui sont d'importance pour les personnes, les animaux domestiques et les espèces sauvages dépendant des zones humides ;</p>	<p>- Tâche pour le groupe de travail sur les maladies de la vie sauvage</p>
<p>3. INVITE EGALEMENT le Groupe de travail de la CMS sur les espèces migratrices en tant que vecteurs de maladies à faire partie du Groupe plus général d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage, et à fournir des indications concernant les accomplissements passés et les exigences futures ; [CMS]</p>	<p>- Tâche pour le groupe de travail sur les maladies de la vie sauvage</p>
<p>4. DEMANDE à la FAO : a) d'identifier les maladies qui frappent à la fois les espèces domestiques et les espèces sauvages, et qui sont les plus préoccupantes sur le plan économique et en termes de sécurité alimentaire et de moyens d'existence durables; et b) d'intégrer dans sa stratégie « Un monde, une santé » les questions relatives aux maladies et à leur gestion susceptibles d'être portées à l'attention du Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage, pour examen et action ; [CMS]</p>	<p>- Tâche pour le groupe de travail sur les maladies de la vie sauvage</p>
<p>5. DEMANDE EGALEMENT au Secrétariat de la CMS et au Service de la santé animale de la FAO d'identifier les membres et les observateurs compétents qui composeront le Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage, et d'établir la relation entre le Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages déjà existant et le Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage proposé ; [CMS]</p>	<p>- Tâche pour le groupe de travail sur les maladies de la vie sauvage</p>

PARAGRAPHEs OPÉRATIOnNELS	ACTIOnS DU GROUPE DE TRAVAIL
<p>7. FELICITE ET REMERCIE les membres du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages pour leurs efforts et leur travail sans relâche pendant la période 2005 – 2008, qui ont contribué de manière significative à améliorer la compréhension et la prise de conscience des causes de la propagation de la grippe aviaire H5N1, et des réponses à lui donner; et <i>demande</i> au Secrétaire de la CMS et à la FAO de continuer à assumer la coresponsabilité du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages avec l'engagement du Conseil scientifique de la CMS, en s'appuyant sur les activités internationales déjà entreprises, et en répondant aux faits nouveaux liés à la propagation de la grippe aviaire H5N1 et d'autres sous-types, à mesure qu'ils se présentent ; [CMS]</p>	
<p>9. ACCEPTE d'apporter un financement adéquat au budget 2009 – 2011 de la CMS pour le travail de la Convention lié au Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages et tous les aspects relatifs du travail sur la grippe aviaire comprenant les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités; invite instamment les autres membres organisationnels du Groupe d'étude scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages à continuer de contribuer à ses travaux, par le biais d'une aide financière ou en nature; et consent à apporter un financement adéquat au budget 2009 – 2011 de la CMS pour la constitution du Groupe d'étude scientifique sur les maladies de la faune sauvage ; [CMS]</p>	
Rapports	
<p>10. DEMANDE au Secrétariat de la CMS d'informer la COP 10 des progrès réalisés et des faits nouveaux. [CMS]</p>	<p>- Rend compte à la COP10 de la CMS</p>